Les effectifs militaires

Les effectifs sous les drapeaux s'élèvent à 40.380 officiers et 840.700 hommes (dont 28.000 environ du service auxiliaire).

Cela fait un officier pour 20 hommes. Et cette proportion aide à comprendre la résistance de nos bureaux militaires à la réduction des effectifs.

L'effectif-homme, en effet, se décompose ainsi :
591.000 Européens
148.000 indigènes du nord de l'Afrique
100.000 indigènes coloniaux
Total : 839.000 hommes.

Avec le service d'un an, le total n'atteindrait guère que 500.000 hommes, chiffre encore énorme ; mais la proportion des officiers serait de 1 pour 10, à peu près comme dans les républiques de l'Amérique centrale.

Moralité : Il faut des soldats pour les officiers.

Remarquons que, dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas compris les effectifs de la marine de guerre.

Les Débats eux-mêmes font remarquer que la réduction du service à 18 mois, promise à partir de 1923, n'allégera pas les charges financières.

En effet, l'économie d'une demi-classe, soit 125.000 hommes, ne pourra être réalisée que si les trois conditions suivantes le sont : le nombre des militaires de carrière devra atteindre de 80 à 100.000 hommes, non compris les officiers ; l'armée indigène devra compter 300.000 hommes ; les employés civils destinés à remplacer des militaires dans les emplois des services et des corps de troupe devront être recrutés. Or il s'agit là d'augmentations importantes par rapport aux effectifs actuellement atteints. Ces augmentations sont., pout

les engagés et rengagés, de 30 à 50.000 hommes ; pour les contingents indigènes, de 100.000 hommes. Pour les employés civils, on ne peut donner un chiffre précis, mais il ne semble pas pouvoir être moindre de 50.000 hommes. Au total, on aurait donc une augmentation de 180 à 200.000 hommes.

On arrive à un résultat paradoxal : pour pouvoir économiser 125.000 hommes du contingent annuel, il faut 200.000 engagés, rengagés, indigènes ou employés civils.

C'est donc à une intensification de notre effort militaire qu'aboutit le projet gouvernemental après les deux années de la période transitoire. Nos effectifs du temps de paix seraient, supérieurs à ceux que nous entretenions en 1914 ; ils comprendraient en effet : 375.000 hommes fournis par un contingent annuel et demi, faisant dix-huit mois de service ; 100.000 engagés ou rengagés ; 300.000 indigènes ; 50.000 employés ; soit au total 825.000 hommes, non compris les officiers.

Conclusion à l'Assemblée des Nations, où la majorité (37 voix) a voté un vœu en faveur de la limitation des armements, la minorité opposante, comprenait la Pologne, la Roumanie, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, la Grèce et la France.

[/M. P./]